PYRÉNÉES-ATLANTIQUES COMMISSION SYNDICALE du Pays de CIZE GARAZIKO MENDI ELKARGOA

NATURA 2000

Compte-rendu du Comité de pilotage des sites Natura 2000

FR 7200754 « Montagnes de Saint-Jean-Pied-de-Port »

FR 7212015 « Haute Cize : pic d'Errozate et forêt d'Orion »

JEUDI 12 MARS 2020 – MAIRIE DE ST JEAN PIED DE PORT

Les participants :

Collège des collectivités territoriales :

Commission syndicale du Pays de Cize **:** Joseph Goyheneix, Président ; Henry Inchauspe, Délégué de la commune de Bustince ; Gabi Etchandy, Délégué de la commune d'Ispoure ; Peio Bereterbide, Délégué de la commune d'Uhart-Cize ; Roger Uhalde, Délégué de la commune d'Estérençuby ; Sébastien Ahamendaburu, Délégué de la commune de Jaxu ; David Tourreuil, Directeur

Mairies des communes cizaines : Jacques Elissetche, Conseiller municipal de la commune de St-Jean-Pied-de-Port ; Jean-Marc Larramendy, conseiller municipal de la commune d'Ahaxe ; Alain Etchamendy, conseiller municipal de la commune d'Estérençuby

Andde Ste-Marie, Conseiller régional

Collège des organisations socioprofessionnelles :

Maylis Goyheneix, Chambre d'Agriculture 64 ; Mikaël Maitia, CRPF Aquitaine ; Pascal Queheillalt, FDSEA 64

Collège des personnes qualifiées

François Prud'homme, Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées ; Thierry Laporte, CEN Nouvelle-Aquitaine & Cellule d'Assistance Technique Zone Humide

Collège des associations et usagers

LPO Aquitaine: Jean-Paul Urcun ; Saiak : Isabelle Rebours ; Comité Départemental de Spéléologie : Michel Lauga, Serge Planès ; Pierre Elissetche (Société de Chasse de Garazi), Christian Péboscq (Fédération des Chasseurs des Pyrénées Atlantiques) ; Xabier Dindart (CPIE Pays Basque) ; Rosana Zuccheli (Association Ecogis)

Collège des administrations et établissements publics de l'Etat :

DDTM Pyrénées Atlantiques : Clémence Hamel, Philippe Antoine;

ONF : Jean-Jacques Chabat

Excusés :

M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ; M.le Sous-Préfet de Bayonne ; Théo Doisneau, ONF ; Virginie Couanon, LPO Aquitaine ; David Acheritogaray, Fédération de Chasse des Pyrénées Atlantiques ; Josiane Arrossagaray, Chalets d'Iraty ; Stéphane Duchateau, OFB ; Xabina Iturburua, Communauté d'Agglomération Pays Basque – service Montagne ; Christophe Chauliac, ONF ; Solange Fradet, Région Nouvelle-Aquitaine ; Alexandre Dumaître et Luc Albert, DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Grégory le Moigno, Communauté d'Agglomération Pays Basque- service Biodiversité

ACCUEIL

Joseph GOYHENEIX, Président du comité de pilotage, remercie les participants et inaugure la 6eme réunion du comité de pilotage des sites cizains.

Marine Piana, animatrice, annonce l'ordre du jour :

- Rappel de l'historique de l'animation et de l'appropriation de l'outil Natura 2000 en Cize
- Bilan de la campagne d'animation 2019
- Perspectives de travail en 2020
- Temps d'échanges

Rappel de la démarche et des enjeux des sites
"Montagnes de Saint Jean Pied de Port" et "Haute Cize: Pic d'Errozate et Forêt d'Orion"

- **Le maillage territorial du réseau Natura 2000 au Pays Basque et dans les Pyrénées-Atlantiques :** une forte dynamique d'animation au Pays Basque

- **Enjeux écologiques du site** : *voir diaporama*

- **Enjeux socioéconomiques du site** : *voir diaporama*

- **L'architecture du DOCOB** : le **DOC**ument d'**OB**jectifs découle d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic socio-économique. Le but est de **conserver les espèces et habitats d'intérêt communautaire** tout en tenant compte des activités socio-économiques et culturelles du territoire.
  - ➔ Le principal levier identifié pour la préservation des habitats est de soutenir les pratiques agropastorales
  - ➔ Le diagnostic socioéconomique et le diagnostic écologiques réalisés sur le site ont permis d'identifier 7 objectifs de développement durable, qui se déclinent objectifs opérationnels.

Les objectifs de développement durable

Objectif 1 : Maintenir, renforcer et inciter les pratiques pastorales adaptées aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectif 2 : Favoriser les habitats forestiers d'intérêt communautaire et les espèces d'intérêt communautaires associées

Objectif 3 : Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site

Objectif 4 : Encadrer/canaliser les actions touristiques pour un tourisme durable

Objectif 5 : Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions

Objectif 6 : sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire

Objectif 7 : Animer et mettre en œuvre le DOCOB

Bilan de la campagne d'animation 2019 et perspectives d'action pour l'année 2020

❖ **Objectif de développement durable n°1** : Maintenir, renforcer et inciter les pratiques pastorales adaptées aux habitats et espèces d'intérêt communautaire

1- Mise en œuvre des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques

- **Bilan de la campagne 2019**

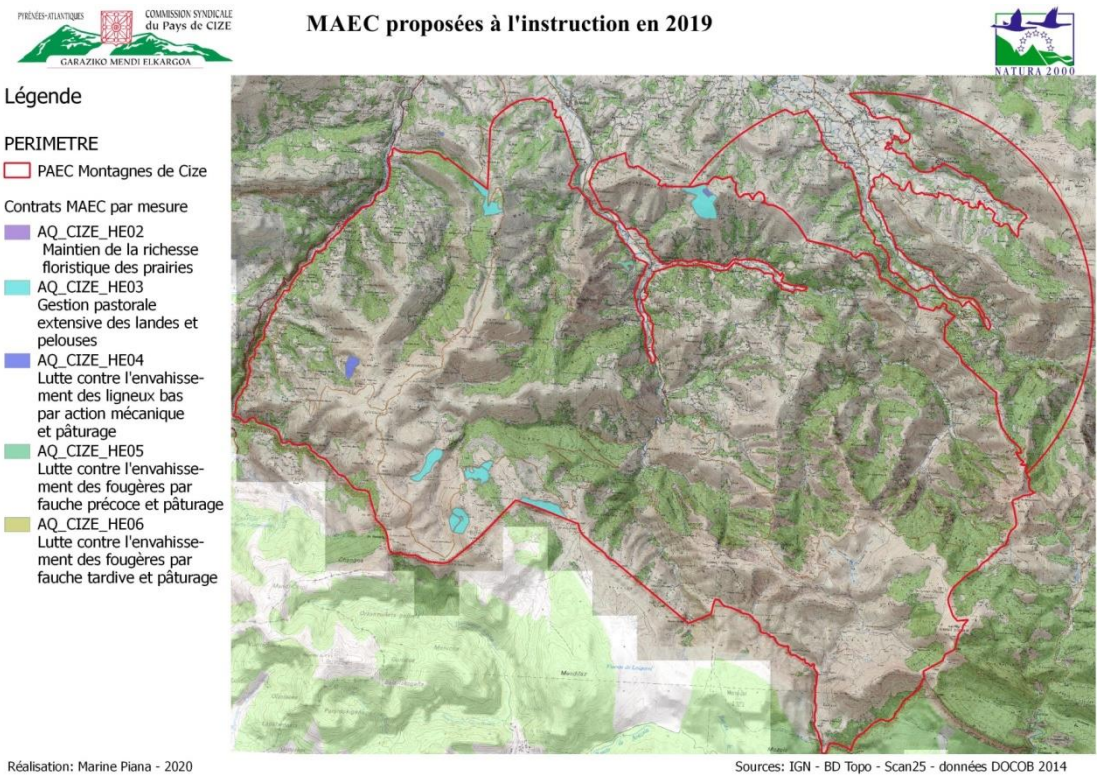

Localisation des MAEC engagées en 2019

- **<u>Gestion Pastorale</u>** : **140 hectares** engagés sur des surfaces collectives
  - ➔ Les contrats ont principalement été engagés sur les secteurs d'Urkulu, Minasaro et Iropile, avec une forte présence de pelouses calcaire
- **<u>Lutte contre l'envahissement des ligneux bas par action mécanique et pâturage</u>** : **2 hectares** engagés sur des surfaces collectives
- **<u>Fauche traditionnelle de la fougère</u>** : **3 hectares** engagés sur des surfaces collectives et privées
- **<u>Maintien de la richesse floristique des prairies</u>** : 0,21 hectares engagés sur des prairies privées
- **<u>Fauche précoce de la fougère</u>** : 4,5 hectares engagés sur des surfaces collectives
  - ➔ Cet engagement nous permettra d'évaluer la pertinence de la mesure de fauche précoce de la fougère. Cette mesure est peu plébiscitée par les éleveurs et éleveuses car elle implique un changement de pratique parfois incompatible avec la main d'œuvre disponible sur l'exploitation. En effet, cette mesure de gestion implique une fauche entre le 15 juin et le 15 juillet en plaine, et entre le 1er et le 31 juillet en estive.

- **Animation de la campagne 2020**

A l'heure de la réunion du COPIL, une enveloppe de 11300 € par an / 56500€ sur 5 ans avait été sollicitée pour la contractualisation d'engagements en 2020. L'ensemble des animateurs de la région Nouvelle-Aquitaine s'inquiétait déjà de la publication tardive de l'appel à projets (date limite de dépôt au 12 janvier 2020) alors que l'animation des MAEC débute tôt dans l'année.

Une réponse nous a finalement été donnée le 16 avril 2020:

- Prolongation d'un an des contrats engagés en 2015
- Pas d'enveloppe pour la réalisation de nouveaux contrats en 2020

➢ **Bilan : une bonne dynamique sur le territoire mais des lacunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques aux échelles nationales et régionales**

➔ Un total de 1500 hectares engagés au cours des 5 dernières campagnes

➔ 90% de MAEC « Gestion Pastorale » : 1347 hectares engagés

➔ Enjeu : proposer des mesures adaptées au contexte de montagne lors de la future PAC : spécificités en termes d'habitats, de pénibilité du travail liée à la pente, de coût de mise en œuvre des chantiers

➔ L'année 2019 a été marquée par l'instruction des campagnes 2016 à 2018, ce qui a permis le versement des aides aux agriculteurs engagés dans le dispositif. Il est essentiel que le rythme de paiement régulier soit maintenu pour ne pas enrayer la dynamique autour des MAEC.

➔ Une animation du dispositif au ralenti en 2020 : l'animatrice se concentrera sur le suivi des contrats et organisera des visites de parcelles.

2- Autres actions en lien avec la préservation et la valorisation des milieux agro-pastoraux

Certaines actions ont désormais un rythme de croisière annuel:

- Organisation et participation aux commissions locales d'écobuage à l'automne
- Accompagnement sur les dossiers d'aide au gardiennage et validation des plans de gestion au regard des enjeux identifiés sur le site.
- Coorganisation du Concours des Pratiques Agroécologiques : 18/25 mai (prairies), 11/18 juin (parcours)

Des actions feront tout particulièrement l'objet d'approfondissements en 2020

- Favoriser la cohabitation des pratiques : transhumance de ruches, cueillette de plantes sauvages

➔ Identification de zones favorables et rencontre avec les demandeurs

- Améliorer l'utilisation des antiparasitaires pour limiter l'impact sur la faune coprophage, proie des chauves-souris et des oiseaux.
- Utilisation du guide floristique comme outil d'animation auprès des éleveurs

François Prudhomme, Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées, soulève que l'installation de ruches n'est pas une garantie de préservation de la biodiversité. Attention à l'amalgame : bien que les abeilles domestiques rendent un service environnemental de pollinisation, elles entrent en concurrence avec les insectes pollinisateurs sauvages.

Marine Piana, animatrice du DOCOB souligne que l'intérêt de l'accueil de ruches repose sur la valorisation des landes, ce qui implique un maintien, par l'activité économique, de la mosaïque d'habitats. La question des pollinisateurs sauvages devra néanmoins être posée et étudiée en profondeur.

❖ **Objectif de développement durable n°2 :** Favoriser les habitats forestiers et les espèces d'intérêt communautaires associées

En 2019 :

➔ Mise en œuvre de travaux sur deux sites d'expérimentation

- Coupes d'irrégularisation afin de favoriser l'hétérogénéisation des peuplements et développer la végétation de sous étage (contrat forestier Natura 2000)
- Mise en défens de lisières – Minasaro (forêt d'Orion)

➔ Participation aux commissions locales d'écobuage et aux journées de retours d'expérience, dont le but est d'identifier les conditions météo, d'organisation, ayant conduit à un débordement des feux pastoraux en forêt.

En 2020 :

➔ Suivi des sites d'expérimentation

➔ Participation aux Commissions Locales d'Ecobuage et organisation systématiques de visite des chantiers ayant entraîné des débordements en forêt.

Mikaël Maitia, Centre Régional de la Propriété Forestière : s'interroge sur le caractère duplicable de ces expérimentations, notamment l'irrégularisation des peuplements à l'échelle du massif.

Irrégularisation des peuplements dans le bois d'Astakieta (Lecumberry)

❖ Objectif de développement durable n°3 : Préserver les populations d'oiseaux et les chiroptères cavernicoles sur le site

1- Limiter les risques de mortalité des chiroptères et de leurs proies en améliorant les pratiques de suivi sanitaire des troupeaux

➔ Poursuite de la mise en œuvre du programme de gestion alternative du parasitisme du troupeau : l'action consiste à accompagner les éleveurs et éleveuses désireux de recourir à des méthodes alternatives de gestion du parasitisme. Cela consiste en :

- La réalisation d'analyses coproscopiques sur différents lots prédéfinis (exemple : agnelles, brebis à la traite …)
- Animation d'une journée d'échange : interprétation des analyses, adaptation de la ration, sensibilisation au pâturage mixte tournant et aux méthodes alternatives de traitement (intégration de plantes à tannins dans l'alimentation par exemple)

Jean-Paul Urcun, LPO Aquitaine, souligne l'importance de recourir à des molécules moins nocives que les avermectines, dont l'ivermectine fait partie. En effet, des molécules moins toxiques et rémanentes, c'est-à-dire dont la durée d'impact sur l'environnement est moindre, existent. Certaines molécules n'ont pas un usage « à large spectre » mais peuvent être utilisées si la nature de l'infestation parasitaire est connue. Il est donc impératif de coupler les analyses à un conseil vétérinaire informé et sensible aux méthodes alternatives de traitement.

2- Améliorer les capacités trophiques en période hivernale pour les grands rapaces

Depuis 2016, la Commission syndicale du Pays de Cize a mis en place un réseau de placettes d'équarrissage naturel. Ces placettes sont principalement visitées par le Vautour fauve et est un exemple concret de relations vertueuses entre élevage et préservation d'espèces protégées. En 2019, la dernière placette du réseau a été bâtie près d'Orisson, sur la commune de Saint-Michel.

Bilan de l'utilisation des 13 placettes en 2019 :

- 845 dépôts consignés dans les registres pour 46 tonnes de « poids carcasse »
- Des analyses vétérinaires réalisées régulièrement à l'abattoir de Saint-Jean-Pied-de-Port
- Une organisation collective qui demande une coordination tout au long de l'année par l'animatrice Natura 2000

3- Assurer les conditions de tranquillité des nicheurs rupestres et des chiroptères cavernicoles

Le massif cizain est fréquenté par de nombreuses espèces d'oiseaux nicheurs et migrateurs. La désignation d'une partie du massif en *Zone de Protection Spéciale* au titre de la directive Oiseaux confirme cette présence et les enjeux de préservation associés.

En 2019, nous avons eu la chance d'observer un couple de gypaètes barbus se cantonner sur le massif. Une visite de terrain a été organisée dès confirmation de ponte (16 janvier) avec les éleveurs concernés qui ont fait preuve d'une grande coopération. Certains chantiers, proches du site de nidification, ont été reportés. Malheureusement, malgré un contexte favorable, le confinement des humains laissant présager une absence de dérangements pour l'avifaune, la mort du jeune né le 11 mars a été constatée le 14 avril.

En 2020, nous tenterons d'anticiper le plus de chantiers possibles en obtenant des dérogations aux dates habituelles d'écobuage, afin que les chantiers puissent avoir été réalisés dès les périodes de cantonnement. Il sera impératif de maintenir des échanges réguliers avec les membres de l'association SAIAK, de la LPO mais aussi avec les services de l'Etat.

Christian Péboscq, Fédération de Chasse des Pyrénées Atlantiques partage avec les membres du COPIL les chiffres issus d'une étude démographique sur les populations de gypaètes barbus dans les Pyrénées espagnoles. Publication prévue pour mai 2020, elle avance le chiffre de 1 000 gypaètes sur l'ensemble des Pyrénées espagnoles. Les acteurs du PNA Gypaète barbu côté français ont été informés de ces chiffres.

Par ailleurs, la politique de nourrissage des gypaètes barbus en Aragon va évoluer afin d'encourager la dispersion des juvéniles des deux côtés du massif, voire vers d'autres massifs. Désormais, les importants nourrissages pratiqués seront interrompus de mai à novembre, et ce afin de dissiper les phénomènes de densité-dépendance observés : dissuasion de la dispersion naturelle des juvéniles et compositions de trios perturbant la reproduction. La productivité des couples a donc fortement diminué ces dernières années.

Il tient donc à alerter les membres du COPIL sur les possibles conséquences de cette arrivée potentielle de nouveaux individus versant nord des Pyrénées. Il ne faudra pas qu'elle se traduise par la multiplication des ZSM et une application trop rigoriste de leur réglementation.

Pascal Queheillalt, FDSEA 64 : s'inquiète des contraintes supplémentaires imposées aux éleveurs dans le cadre de leurs activités pastorales et notamment la pratique de l'écobuage. La présence du Gypaète ne doit pas empêcher l'entretien des espaces agropastoraux, essentiels à la transhumance estivale.

Isabelle Rebours, SAIAK : rappelle que le nombre de sites de nidification potentiel au Pays Basque ne permet pas de laisser présager d'une forte augmentation du nombre de couples nicheurs sur le territoire, donc de ZSM. Par ailleurs, une compétition pour les sites de nidification existe entre Gypaète barbu et Vautour fauve, ce qui laisse présager d'un recul des sites potentiels de nidification pour le premier.

❖ Objectif de développement durable n°4 : Encadrer/ canaliser les actions touristiques pour un tourisme plus durable

L'année 2019 a vu la réouverture du Chalet de Cize, désormais nommé Etxola, sur le plateau d'Iraty. L'ambition de ce lieu, reconstruit dans le cadre d'un projet transfrontalier POCTEFA, est de servir de lieu de médiation entre le grand public et le monde de l'agropastoralisme.

Des « balades pastorales » ont été organisées toutes les semaines pendant l'été 2019 afin de sensibiliser le grand public à la biodiversité de la montagne cizaine et de rappeler les bonnes pratiques à adopter en montagne pour garantir le respect de la biodiversité animale, végétale, mais aussi des bergers et de son troupeau. Ces animations seront reconduites en 2020.

❖ Objectif de développement durable n°5 : Améliorer les connaissances scientifiques du site et assurer un suivi des milieux et des actions

En raison du contexte de contraintes budgétaires empêchant la mise en œuvre de nouveaux contrats, l'année 2020 sera consacrée à un suivi renforcé des habitats sur le site. L'animatrice utilisera la grille de suivi élaborée avec le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi-Pyrénées.

Par ailleurs, une étude de l'importance de la trame dans les modes de vie et de déplacement du Rhinolophe euryale sera réalisée par la LPO Aquitaine, dans le cadre d'un appel à projets de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Un certain nombre de chauves-souris de la grotte de Mikelauenzilo (Lecumberry) seront équipées de puces (technique de transpondage) afin de confirmer des hypothèses de déplacements et d'appréhender la structure des populations.

Cette étude dégagera donc des réponses concernant les aires de vie et de déplacements des Rhinolophes euryales, et portera ainsi des implications en termes de gestion de l'espace et de maintien de la trame bocagère. Les interruptions de trames, comme celles des grands espaces ouverts nommés en *euskara* « malda », seront caractérisées ainsi que les capacités de franchissement du Rhinolophe euryale dans les secteurs sans continuité écologique.

Enfin, les zones humides seront mises à l'honneur en 2020. Les montagnes cizaines comptent des sites remarquables tels que la cuvette d'Artxilondo où tourbières et pastoralisme cohabitent. Un appel à projet de l'Entente pour l'Eau du bassin Adour-Garonne nous offre l'opportunité de mettre en place des suivis de la fonctionnalité des zones humides (installations de piezomètres, sondes …), des mesures de gestion (accompagnement vétérinaire, mise en défens, installation d'abreuvoirs pour le bétail, caillebotis pour empêcher le piétinement de zones sensibles) et de valorisation (réflexion sur la création d'un sentier pédagogique).

❖ Objectif de développement durable n°6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux dans une gestion respectueuse du territoire

Les actions se poursuivent auprès des éleveurs (bulletin syndical, journées d'échanges) et du grand public notamment à travers l'offre touristique de l'Etxola sur le plateau d'Iraty. Des animations y sont organisées, ce qui permet d'augmenter la visibilité du dispositif Natura 2000.

Sur le plan pédagogique, les échanges sont réguliers avec les établissements de formation agricole (lycées, CFPPA) avec des sollicitations tout au long de l'année pour présenter le système transhumants et la biodiversité de la montagne cizaine. Des actions pédagogiques sont à prévoir avec les plus jeunes dans le futur.

❖ Objectif de développement durable n°7 : Animer et mettre en œuvre le DOCOB

Ce dernier objectif implique un effort de mise en cohérence du dispositif Natura 2000 avec les enjeux du territoire. Cela passe notamment par la participation aux réunions relatives aux enjeux pastoraux dans le department, la coordination et la mutualisation des actions entre sites Natura 2000 et la participation à la démarche de création du PNR Montagne Basque.

Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine a émis en septembre dernier un avis d'opportunité positif pour la création d'un Parc Naturel Régional Montagne Basque. Cet avis permet d'officialiser le lancement de la création du PNR. Les animateurs Natura 2000 seront amenés à être mobilisés sur les questions relatives à la biodiversité dans le cadre de l'élaboration de diagnostics complémentaires.

➔ **Validation des membres du COPIL** de la participation active de l'animatrice à l'élaboration des diagnostics et à la démarche de rédaction de la charte de territoire.

***

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est clôturée par le Président

Merci pour votre attention